

Actualités de l'ORMR : appel à la création de conseils des résidents, rappel de l'obligation de signaler un préjudice ou un risque de préjudice, Mois de la sensibilisation à la cybersécurité (17 octobre 2024)

Aidez-nous à rapprocher les résidents partout en Ontario

La voix des résidents est primordiale pour veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits dans les maisons de retraite partout en Ontario, afin qu'ils continuent d'être libres de choisir et de vivre avec dignité et en toute confiance. Elle est également d'une aide précieuse aux titulaires de permis, aux exploitants et aux membres du personnel des maisons de retraite en leur permettant de répondre efficacement aux préoccupations des résidents.

Forum utile donnant à ces derniers la possibilité d'échanger leurs expériences et leur point de vue, le conseil des résidents est un groupe indépendant constitué de personnes vivant dans la même maison de retraite qui se réunissent à intervalles réguliers pour discuter des problèmes, formuler des suggestions et planifier des activités.

L'ORMR vous serait reconnaissant de lui indiquer si votre établissement a un conseil des résidents actif en envoyant un courriel à communications@rhra.ca. Si des résidents souhaitent apprendre comment créer un conseil des résidents, le [guide *How to Start a Residents' Council*](#) (comment créer un conseil des résidents, en anglais uniquement) de l'ORMR se trouve à leur disposition sur notre site Web.

En complément des conseils des résidents, l'ORMR tient un forum axé sur les résidents, le [réseau des résidents de l'ORMR](#). Grâce au réseau des résidents, ces derniers ont la possibilité de faire part à l'ORMR de leurs commentaires au sujet de certaines des mesures qu'il prend pour protéger leur bien-être, d'échanger des idées et de maintenir le contact avec d'autres aînés des quatre coins de l'Ontario. L'ORMR serait ravi de fournir du matériel pédagogique et des renseignements à vos résidents pour les aider à prendre conscience des [avantages qu'il y a à vivre dans une maison de retraite agréée](#).

Si vous avez des questions sur la marche à suivre pour créer un conseil des résidents ou sur le réseau des résidents de l'ORMR, n'hésitez pas à nous joindre à l'adresse communications@rhra.ca.

Rappel : obligation de signaler un préjudice ou un risque de préjudice

Les proches et les mandataires spéciaux des résidents de maisons de retraite ainsi que les membres du personnel, les titulaires de permis et les exploitants de ces dernières ont la responsabilité commune de signaler les situations qui causent un préjudice à un résident ou une résidente ou qui exposent un résident ou une résidente à un risque de préjudice. De telles situations doivent tout de suite être signalées à l'ORMR, soit par l'intermédiaire de son [Portail libre-service](#), soit en composant le 1 855 275-7472.

Lorsqu'on soupçonne qu'un signalement pourrait constituer un délit, les établissements sont tenus de communiquer immédiatement avec leur service de police local. Voici quelques exemples de situations devant être signalées à la police :

- Vol ou suspicion de vol
- Maltraitance financière

- Altercations entre résidents et/ou entre résidents et membres du personnel

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [section « Signaler un préjudice » du site Web de l'ORMR](#). Si vous avez des questions concernant votre obligation de faire rapport, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.

Octobre est le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité

Octobre est le [Mois de la sensibilisation à la cybersécurité](#), dont le thème cette année est *génération Pensez cybersécurité : parce que la sécurité en ligne n'a pas d'âge*. Le but est de sensibiliser le public à l'importance de la cybersécurité et de l'aider à rester en sécurité en ligne.

L'ORMR reçoit de nombreux signalements à propos de résidents cibles d'escroqueries par téléphone et d'autres moyens, notamment des escroqueries en ligne. Pour assurer la sécurité des résidents, l'ORMR encourage les maisons de retraite à aborder avec eux les enjeux liés à la cybersécurité et à leur rappeler d'être attentifs aux appels téléphoniques, aux courriels et aux tentatives sur Internet visant à les amener à transmettre des renseignements confidentiels. Les maisons de retraite peuvent également communiquer avec le service de police local pour lui demander d'intervenir dans l'établissement et de parler des escroqueries avec les résidents.

Autre ressource mise à disposition par le gouvernement fédéral, [Le petit livre noir de la fraude](#) est une publication ayant pour but de sensibiliser le public aux diverses formes de fraude qui visent les Canadiens et les Canadiennes. Les maisons de retraite sont invitées à diffuser cette ressource auprès des résidents aux fins de sensibilisation et de protection.